



Carte de 10 ans au bout de 2 ans en France est-ce possible?

Par **badoojules**, le **02/05/2011** à **23:32**

Bonjour,

Entré en France, en Aout 2009 pour une année d'études, mon premier titre de séjour expire en Août 2010.

Je fais alors une demande de carte de séjour Vie Privée et Familiale pour soins. J'obtiens un titre de 6 mois qui expire en Février 2011.

Je procède au renouvellement du titre de séjour. A ce jour j'ai obtenu un récépissé pour une carte de séjour temporaire (qui devrait avoir une validité d'au moins 6 mois Inch Allah).

Je voudrais savoir si à l'expiration de cette deuxième carte (je comptabiliserais alors 2 ans de vie en France) il m'est possible de demander une carte de 10 ans sachant qu'en plus est né mon fils (le mois dernier) en France d'une mère possédant la carte de 10 ans.

PS: Depuis quelques mois je suis indemnisé par le pôle emploi (jusqu'au mois d'Aout 2011)

Merci de vos éclairages et à bientôt!

Par **Domil**, le **03/05/2011** à **00:26**

La carte de résidence ne se demande qu'après 4 ans avec une carte de séjour temporaire.

Par **badoojules**, le **03/05/2011** à **06:21**

Bjr Merci de votre réponse.

Juste pour confirmation, je pensais que le régime spécial de certains pays le limitait à 3ans et que exceptionnellement au cas par cas on pouvait demander le titre de 10 ans même après 2 ans de résidence continue en France.

Merci encore une fois de plus pour votre réponse.

A bientôt.